



Le dix-neuf et le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles RIOS, Maire de CHAMPAGNAC.

Etaient présents : RIOS Gilles, TISSANDIER Marie-José, AUCHABIE Jacques, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Jean-René, DELMAS Serge, VEYSSIERE Christophe, HERCHIN Patricia, BERCHE Sandrine, JOUBARD Maryse, ERNOUF Anne-Marie

Absents excusés : PICARLE Célia par CHARCIAREK Françoise

Absents : COMTE Daniel, TREINS Nathalie, GALEYRAND Jean-Pierre

Secrétaire de séance : CHARCIAREK Françoise

Le nombre des membres en exercice étant de quinze et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Convention boulangerie

Monsieur le maire expose que la commune a procédé, suivant acte reçu par Me SUBERT-BESSON, notaire à YDES (15210), le 31 octobre 2017, à l'acquisition par la commune du fonds de commerce et des murs de la boulangerie pâtisserie du bourg appartenant à Monsieur Jérôme BOYER.

En vue de la cession de son fonds, Monsieur Jérôme BOYER avait fait une publicité et il avait été convenu que les éventuels repreneurs seraient adressés à la commune.

Aucun candidat à la reprise n'a voulu se rendre acquéreur du fonds de commerce compte-tenu de son état et de l'importance des travaux à réaliser.

Suite à l'acquisition, il a été décidé de retenir la candidature de Monsieur Vincent PEFFERKORN, boulanger, demeurant à PIONNAT (Creuse), né le 16/10/1985 à LUNEVILLE afin de :

- Mettre à sa disposition :

1°) Les locaux ci-après désignés situés au bourg de CHAMPAGNAC, consistant en, dans un bâtiment couvert en ardoises comprenant :

- cave au sous-sol;

- un rez-de-chaussée à usage commercial de boulangerie avec remise, magasin de vente, laboratoire, figurant au cadastre sous la section AB numéro 97 d'une contenance de 1 are 79 centiares.

2°) Et les matériels, mobiliers, agencements et installations qui se trouvent dans lesdits locaux

- Définir les modalités de mise à disposition et notamment que Monsieur PEFFERKORN devra faire son affaire personnelle en sa qualité d'exploitant du fonds de la continuation du contrat d'apprentissage au profit de Mr Benoît RISPAL et effectuer toutes démarches à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 2 abstentions, décide de :

- Mettre à disposition de Monsieur Vincent PEFFERKORN, demeurant au bourg - 15350 Champagnac, le bien immobilier et les éléments commerciaux aux conditions ci-avant énoncées,

- que la mise à disposition sera établie pour une durée d'un an à compter du 7 novembre 2017,

- que le prix mensuel du loyer sera de soixante euros (60,00 euros) payable à terme échu
- qu'aucun dépôt de garantie ne sera versé.
- confier à l'Office notarial de Ydes, la rédaction des actes nécessaires à cette transaction,
- inscrire au budget, les crédits nécessaires,
- autoriser le maire à signer les actes afférents à la présente délibération et indique que les frais de cet acte seront supportés par Monsieur Vincent PEFFERKORN.

Lac Bois de Lempre : maîtrise d'œuvre

Le maire rappelle au conseil que le dossier de déclaration Loi sur l'eau concernant la mise aux normes du plan d'eau du Bois de Lempre sur notre commune, a été déposé et fait l'objet d'un récépissé du service de la Direction Départementale des Territoires du Cantal en date du 13 novembre 2017, autorisant, à compter de cette date d'émission, la réalisation du projet.

En réunion le 14 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagement du Lac du Bois de Lempre, la maîtrise d'œuvre étant confiée au bureau d'études Impact Conseil.

La première phase de maîtrise d'œuvre étant terminée, il y a lieu de confirmer la poursuite de l'opération qui consiste à réaliser les travaux conformément aux prescriptions du dossier de déclaration.

Pour cette deuxième phase, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 7 150 euros H.T.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 abstentions, le conseil :

- confirme la poursuite de l'opération d'aménagement du lac du Bois de Lempre,
- autorise le maire à commander la deuxième phase de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'études Impact Conseil (7, rue des Ecoliers - 23430 CHATELUS-le-MARCHEIX) pour un montant de 7 150 euros H.T.

Voirie communale Bois de Lempre : maîtrise d'œuvre

Le maire rappelle au conseil que la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue Chabaudy réalisés conjointement avec la commune d'Ydes, et celle des voies communales n°18i, 18H, 18G, 18F, 18E au Bois de Lempre, a été confiée au bureau d'études Cantal Ingénierie et Territoires (28, avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex).

Pour la partie concernant la commune, les honoraires sont de :

- 6 689,05 euros H.T pour la réhabilitation des réseaux EU-EP-AEP,
- 5 434,85 euros H.T pour la réfection de la voirie et aménagement de trottoirs.

Soit un total de 12 123,90 E H.T. pour l'ensemble de l'opération.

Après en avoir délibéré et, à 10 voix pour, 2 abstentions, le conseil :

- confirme de confier au bureau d'études Cantal Ingénierie et Territoires la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation EU-EP-AEP et de réfection voirie et aménagement de trottoirs aux conditions ci-avant précisées,
- demande au maire d'assurer toutes les démarches nécessaires.

Avenants marchés de la Place

Le maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de la place étant terminés, leur réception est prévue le 12 décembre prochain.

La maîtrise d'œuvre a réalisé un bilan de l'opération qui fait apparaître une légère augmentation de la masse des marchés nécessitant un avenant, à savoir :

- avenant n°1 lot au n°1 : 8 065,76 € H.T. portant le montant du marché de 407 458,20 à 415 523,96 € H.T.

- avenant n°1 au lot n°2 : 1 950 € H.T portant le montant du marché de 11.749,80 à 13 699,80 € H.T.

Le maire précise au conseil qu'il donne son accord à ces avenants.

Décision modificative

Le maire précise que ce point de l'ordre du jour n'a pas lieu d'être car aucune décision modificative n'est finalement à prendre à ce jour.

18h45 : arrivée de Jean-Pierre GALEYRAND

Questions diverses : monsieur le maire revient sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Haut Cantal Dordogne et précise qu'une plaquette est disponible en mairie, le SCOT sera un des outils, pour les années à venir, de planification et d'orientation en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Enfin, en vue d'étudier les tarifs communaux 2018, le maire propose la date du mardi 19 décembre prochain pour la prochaine la commission des finances, date retenue par l'ensemble des conseillers.

Fin de séance :18h50